

Article 1 : Présentation

L'AlpsKid est une épreuve individuelle organisée par l'association ALPSMAN.

Les trois disciplines sont enchaînées sans interruption du chronomètre.

L'AlpsKid n'est pas affilié à la Fédération Française de Triathlon (FFTri), les concurrents sont donc soumis au règlement spécifique de L'AlpsKid (ci-dessous) et non pas à la réglementation générale FFTri.

Article 2 : Admissibilité

L'AlpsKid est ouvert aux licenciés FFTri ou licenciés auprès d'une fédération étrangère de triathlon affiliée à l'ITU 2020 ou non licenciés et âgés de 6 à 13 ans. Les inscriptions se font en ligne via la plateforme d'inscription jusqu'au vendredi 5 juin 12h. Les inscriptions sur place sont possibles le vendredi 5 juin sous réserve de places disponibles, la limite de participants étant fixé à 110.

Les licenciés possédant une licence de la Fédération Française de Triathlon devront obligatoirement la joindre à leur inscription.

Les non licenciés devront fournir obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou du triathlon en compétition datant de moins d'un an le jour de l'épreuve ainsi qu'une autorisation parentale.

Article 3 : Règles générales de course et de sécurité

1. L'ordre de course est **natation, vélo, course à pied** pour les catégories Pupilles et Benjamins.
2. Pour les mini-poussins et poussins : **course à pied, vélo, course à pied**
3. Le nombre limite de participants est fixé à **110**
4. Les parents et accompagnateurs ne sont pas autorisés à être sur le parcours ou à courir à côté du participant sous peine de disqualification.
5. Le bonnet de bain (**port obligatoire**), 1 dossard. **Un transpondeur sera prêté en échange d'une caution** (licence ou pièce d'identité du responsable légal), **qui sera restitué après l'arrivée en contrepartie du transpondeur.**
6. **Le dossard doit être visible.**

Natation (catégories Pupilles et Benjamins)

1. Annulation de la partie natation, si **l'eau est inférieure à 16°C le jour de l'épreuve**
2. **Seul matériel autorisé lors de la partie natation** : Lunettes, maillot de bain, bonnet et pince-nez.

Vélo

1. VTT Obligatoire, les autres types de vélo ne sont pas autorisés.
2. Tous les vélos devront être déposés au parc vélo avant le départ de la première course entre 08h30 et 09h20
3. **Le port du casque** à coque rigide avec la jugulaire ajustée et attachée est obligatoire dès le vélo en main.
4. Les **déplacements des concurrents dans le parc à vélo** se feront uniquement à pied.

REGLEMENT ALPSKID 2020



Article 4 : Catégories & parcours

Horaires	Cat.	Année	Natation	Vélo	Course à pied
09h30	Mini poussins / Poussins (6-9 ans)	2011-2014	0 m + 180 m	0.630 km	390 m
Après la course des Mini- poussins/Poussins	Pupilles (10-11 ans)	2009-2010	100 m + 80 m	2,3 km	1 000 m
Après la course des Pupilles	Benjamins (12-13ans)	2007-2008	150 m + 80 m	3,5 km	1 650 m

Retrait des dossards jusqu'à 9h00 le samedi matin.

Ouverture du parc de transition de 07h45 à 09h20. Tous les vélos de toutes les catégories doivent être déposés avant 09h20

Briefing départ : 10 minutes avant le départ sur la ligne de départ

Article 5 : Programme

Vendredi 5 Juin

14h-19h : Ouverture du village des partenaires et retraits des dossards à l'esplanade du lac à Saint-Jorioz

Samedi 6 Juin

07h45 – 09h00 : Retrait des dossards

08h30 – 09h20 : Ouverture du Parc Vélo – Transition course

09h30 : Départ de l'épreuve Mini-poussins & Poussins

Suivi du départ de l'épreuve Pupilles

Suivi du départ de l'épreuve Benjamins

11h00 : Remise des prix

Article 6 : Classement et récompenses

Une médaille sera remise à tous les participants

Récompenses aux 3 premiers garçons et filles de chaque catégorie (Benjamins, Pupilles, Poussins et mini-poussins)

En cas d'absence lors de la cérémonie protocolaire, les lots seront perdus.

Article 7 : Annulation, modification des épreuves & cas de force majeur

Annulation :

En cas d'annulation de l'événement à l'initiative de l'organisateur, ce dernier s'engage à rembourser à hauteur de 80 % les frais d'inscription des participants. Les remboursements interviendront par virement bancaire.

Aucun des frais annexes engagés pour participer à l'épreuve ne seront remboursés, tels que les frais liés au matériel nécessaire à la participation (vélo, équipements...), les frais de transport pour se rendre jusqu'à l'épreuve, l'hébergement et les repas, les frais postaux ou de connexion Internet. Tous ces frais restent à la charge des participants.

Cas de force majeur :

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, l'épreuve devait être modifiée, écourtée ou annulée. Dans ce cas, les frais d'inscription ainsi que les frais annexes ne seront pas remboursés.

Sont définis comme cas de force majeure : les raisons de sécurité, les intempéries, les attentats ou tous autres événements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs à la volonté des parties, qui pourraient laisser craindre un mauvais déroulement de l'événement.

Toutes modifications y compris en cas de force majeure, à ce règlement pourra être publiée notamment par voie d'annonce sur le site de l'événement. Elles seront considérées comme des annexes au présent règlement. Tout participant sera réputé comme avoir accepté le changement ou la modification à compter de la date de son entrée en vigueur, du simple fait de sa participation à l'épreuve.

Article 7 : Exclusion

Les organisateurs se réservent le droit d'exclure un ou plusieurs participants qui ne respecteraient pas les règles sportives essentielles, les règles de bienséance ou les consignes de sécurité transmises par l'organisation.

De même, le personnel médical est habilité à suspendre ou faire évacuer, tout participant, prenant des risques pouvant nuire à sa santé, à sa vie ou à celle des autres.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents entraînera la mise hors course.

Le fait de jeter délibérément un déchet sur le parcours conduira également à l'exclusion.

Article 8 : Engagements et désistements

Les engagements peuvent s'effectuer sur la plateforme d'inscription : vo-inscription.com/alpskid2020 ou sur place.

Le tarif d'inscription à l'épreuve est de 8 euros pour l'inscription en ligne et de 10 euros sur place.

Désistement : le remboursement des droits d'inscription à hauteur de 70%, ne sera possible que jusqu'au 24 Mai 2020. Le remboursement se fera uniquement sur présentation d'un justificatif médical. Passé cette date aucun remboursement ne sera effectué.

Article 9 : Assurances

- Responsabilité civile : conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit un contrat d'assurance, auprès d'AXA assurance, couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à l'Alpsman. Un justificatif peut être fourni à tout participant qui en fait la demande.
- Individuelle accident : Une assurance en Individuelle accident a été contractée pour tous les participants auprès de l'assureur ALLIANZ IARD.

Article 10 : Droit à l'image et CNIL

Par sa participation à l'AlpsKid 2020, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants droit) à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification personnelle vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne souhaitez pas les recevoir, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse.